



Membres du conseil syndical présents : Jessica Latorre, Annie Mairesse-Laumonier, Annie Preteux et Laurent Bunel

Membres du conseil syndical absents : Ana Raposo-Monteiro, Jean-Luc Chabon et Baptiste Boutant

Syndic présent : Pierre Petitgas

◇ **Préparation de l'Assemblée Générale prévue lundi 22 mai 2023.**

Au cours de la lecture du projet de la convocation, pour une meilleure compréhension, le conseil syndical a demandé au syndic de compléter par des explications les intitulés de certaines résolutions.

A l'issue de la relecture, les membres du conseil syndical présents ont adopté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2023.

**La distribution des convocations se tiendra dans la salle du conseil syndical (en haut de la loge)**

**Vendredi 7 avril de 17h30 à 19h30**

**Samedi 8 avril de 9h à 12h.**

Rappel :

Il est important que tous les copropriétaires soient présents ou représentés.

Si vous ne pouvez pas assister physiquement à la réunion, vous pouvez :

- compléter votre pouvoir (joint à la convocation) et indiquer votre choix de vote pour chaque résolution proposée et donner l'ensemble à un autre copropriétaire ou bien à un membre du conseil syndical qui vous représentera lors de la réunion.

- ou bien voter par correspondance en renvoyant au syndic le formulaire complété, signé et surtout n'oubliez pas d'indiquer vos choix de vote pour chaque résolution.

Attention les formulaires et les votes doivent parvenir au syndic au plus tard trois jours avant le lundi 22 mai 2023.

◇ **Vie de la résidence :**

Ascenseurs, contrôle quinquennal :

Tous les ascenseurs de la résidence ont été contrôlés.

Un rapport sera transmis au syndic.

Espaces verts

L'élagage des arbres, le désherbage des allées et des espaces de jeux pour enfants ont été effectués.

Les pesticides étant totalement interdit, REIS en charge de l'entretien des espaces verts, a traité le désherbage des allées avec du sel. Les premières pluies ont entraîné le sel dans la terre ce qui ralentit la pousse des herbes.

Pour information, un complément d'élagage va être fait à la demande de deux copropriétaires dont les véhicules sont souillés par les déjections des oiseaux perchés sur les branches situées au-dessus de leur parking.

Impayés

Le montant des impayés arrêté au 09 mars 2023 s'élève à 109 898,05 €

*Pour le Conseil Syndical,  
la présidente  
Annie PRETEUX*